

Nombre de membres**Séance du lundi 16 avril 2018****en exercice:** 15

L'an deux mille dix-huit et le seize avril l'assemblée régulièrement convoqué le 12 avril 2018, s'est réuni sous la présidence de Pascal NÉEL

Présents : 12**Sont présents:** Pascal NÉEL, Marie-Claire DE MONTLEAU, Bruno JOUANNY, Véronique BARRIEU, Isabelle BERTHOMIEU, Sébastien CHARRUYER, Didier DEMBLANS, Philippe JARRIOT, Cédric JULIEN, Hervé NAYET, Michelle NOUVELLON, Jacques PATTE**Votants:** 12**Représentés:****Excuses:** Magali JULIA, Fanny LAVIGNE, Mickaël THUILLEZ**Absents:****Secrétaire de séance:** Jacques PATTE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé. Nomination d'un secrétaire de séance.

Objet: Compte administratif et compte de gestion 2017 - Budget principal - 2018 12*Vu la nomenclature M14,**Vu le budget primitif 2017,**Vu l'exécution comptable 2017,*

Il est présenté les résultats de l'exécution comptable 2017, dont les résultats seront repris au budget primitif 2018 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2016		313 214.65		436 638.71
Réalisé en 2017	392 974.70	600 378.71	252 780.83	112 329.72
Résultat de clôture 2017 (dépenses-recettes)		313 214.65	140 451.11	
Restes à réaliser 2017			13 000	
Résultat cumulé		520 618.66		296 187.60

Madame Michelle NOUVELLON expose les éléments du compte administratif 2017.

I/ Section de fonctionnement**A/ Dépenses de fonctionnement**

- Charges de gestion courante: 42 007.18€ réalisés en 2017 contre 53 795.02€ en 2016. Cette différence s'explique notamment par le transfert de compétence d'entretien de l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn (-3000€ environ sur ce chapitre), le transfert de compétence pour les prestations d'épaveuse (charges intégrées néanmoins dans le chapitre des Attributions de Compensations), une facture d'électricité pour 2 600€ environ qui n'a pu être impacté sur le budget 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le budget 2017 est le premier contenant des Attributions de Compensations (AC) consécutives aux transferts de compétences à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (CA). Ces transferts portent notamment sur:

- le fonctionnement de l'école,
- le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours SDIS,

- la voirie d'intérêt communautaire.

- Charges de personnel: 46 210.94€ réalisés en 2017 contre 59 698.30€ en 2016. Cette baisse s'explique par la décision du Conseil municipal de ne pas remplacer les deux agents communaux en disponibilité. Il est rappelé qu'en 2017 ont été rémunérés en complément par la Commune les deux agents qui ont effectués le recensement de la population au premier trimestre 2017.

Autres charges de gestion courante:

- Atténuation de produits: 166 230€ réalisés en 2017. Comme évoqué par Monsieur le Maire, il s'agit des AC versées par la collectivité pour la continuité des compétences transférées à la CA.

Monsieur le Maire précise que ces AC, calculées en 2016 sur une base prévisionnelle pour préparer les transferts, sont susceptibles d'être révisées au vu du fonctionnement effectif 2017.

- Autres charges de gestion courantes: 130 334.90€ réalisés en 2017 contre 354 590.70€. Cette baisse s'explique notamment par la diminution des acomptes versés pour le fonctionnement du SIVU Parisot-Peyrole (versement des AC en compensation).

Monsieur le Maire précise que des avances de trésorerie avaient été constituées sur le budget 2016 pour pouvoir faire face aux premiers mois de fonctionnement de l'école sans difficulté, dans l'attente du versement par la CA d'une enveloppe budgétaire de fonctionnement (versements des acomptes 2016 au SIVU Parisot-Peyrole supérieurs au besoin). Cet excédent 2016 a été régularisé en 2017 avec le versement de moins d'acomptes.

Madame Michelle NOUVELLON précise que l'article "autres contributions obligatoires" s'élève à 22 787.54€ (constant) dont 18 080€ versé à la FEDERTEEP au titre de la part communale pour le transport scolaire des élèves, 1680€ pour les logiciels utilisés, ...

- Charges financières: 5046.53€ réalisés en 2017 au titre des intérêts d'emprunts contractés par la commune. Il est rappelé que la mairie rembourse les emprunts suivants:

- Emprunt pour les logements de l'ancienne mairie: 159 026.94€ de capital restant dû au 31/12/2017 (remboursement d'emprunt assuré par la perception des loyers en intégralité),

- Travaux mairie: 88 291.21€ de capital restant dû au 31/12/2017,

- Emprunt voirie: 32 155.91€ de capital restant dû au 31/12/2017 (soldé en 2020).

- Charges exceptionnelles: 3145.15€ réalisés en 2017 et concernant le budget CCAS réintégré au budget communal.

B/ Recettes de fonctionnement

- Reversement sur recettes: 268 851€ encaissés contre 298 565.26€ en 2016. Cette différence s'explique par une subvention encaissée sur un autre chapitre (dotations) et l'absence de taxes additionnelles perçues en 2017 (à régulariser en 2018).

- Dotations: 285 811.48€ encaissés contre 262 861.32€ en 2016.

Monsieur Sébastien CHARRUYER demande pourquoi la commune ne bénéficie pas d'attribution de compensation de la CA? Monsieur le Maire répond que les attributions n'étaient versées historiquement que lorsque la collectivité percevait une compensation au titre de la Taxe Professionnelle, attributions qui ont été peu à peu diminuées au vu des différents transferts de compétences. Or, la commune de Parisot avait très peu de TP à la base.

II/ Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	emprunt	situation
Abri bus village	2 316.11€ (travaux pour la création de la plateforme+barrières)	0 (abri bus a été fourni par le Département)	0	8 000€ restes à réaliser en 2018
Voirie Parisot 2016	60 352.94	à percevoir FAVIL		26 000€ restes à percevoir environ
Voirie 2017	10 149.35€ (AC versées à la CA: plus de programme avec le SIVU tous les 2 ans)	les AC sont un solde à la charge de la commune, après déduction par la CA du FAVIL et du FCTVA		
Rénovation logement épicerie	9 378.12€ (escalier notamment)	0	0	soldé
Plateau traversant	80 359	14 372€ amende de police	0	soldé

(liste non exhaustive)

Il est précisé que le compte de gestion tenu par le comptable public est conforme au présent compte administratif.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion 2017.

Objet: Compte administratif et compte de gestion 2017 - budget annexe lotissement - 2018 13

Vu la nomenclature M14,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le budget annexe lotissement a été créé par la collectivité mais n'a pas fait l'objet d'opération comptable. Le compte administratif et le compte de gestion 2017 sont à 0.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion 2017 du budget annexe lotissement.

Objet: Affectation des résultats 2017 au budget primitif 2018 - budget principal - 2018 14

Vu la nomenclature M14,

Vu le budget primitif 2017,

Vu l'exécution comptable 2017,

Suite au vote du compte administratif 2017 du budget de la commune, il est rappelé que le résultat est excédentaire en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- AFFECTE la somme de 520 618.66€ en recettes de fonctionnement au compte R002-résultat de fonctionnement reporté,
- AFFECTE la somme de 296 187.60€ en recettes d'investissement au compte R001-résultat d'investissement reporté.

Objet: Vote des taux de taxes directes locales 2018 - 2018 15

Vu la nomenclature M14,

Vu l'état 1259 reçu,

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition précédemment votés par le Conseil municipal:

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017
Taxe habitation	10.23%	11.97%	11.97%	11.13%
TFB	18.98%	20.69%	20.69%	19.24%
TFNB	71.61%	71.61%	71.69%	66.59%

La commission communale finances propose au Conseil de reconduire les taux 2017. **Monsieur Didier DEMBLANS** rappelle que c'était l'engagement fixé à l'occasion du vote des taux en 2017.

Entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la proposition de la commission des finances et FIXE les taux de fiscalité directe locale suivants:

Taxe habitation11.13%

Taxe foncière sur les propriétés bâties19.24%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....66.59%

Objet: Budget primitif 2018 - budget principal - 2018 16

Vu la nomenclature M14,

Vu le budget primitif 2017,

Vu l'exécution comptable 2017,

Il est présenté au Conseil la proposition budgétaire 2018 ainsi résumée:

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017		520 618.66		296 187.60
Prévu en 2018	1111000	590618.66	1430000	1133812.40
Total	1111000	1111000	1430000	1430000

I/ Section de fonctionnement

La proposition budgétaire 2018 reste similaire au budget 2017 et se veut prudent quant aux AC qui sont susceptibles d'être revues à la hausse, à la reprise au niveau communal des frais d'épaveuse et aux incertitudes quant au fonctionnement du SIVU Parisot-Peyrole. Au vu de l'excédent 2017 dégagé, il est précisé que 585 000€ sont virées en section d'investissement pour autofinancer des programmes de travaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'il demeure trois agents employés au sein du SIVU Parisot-Peyrole et qu'il doit continuer à faire face à certaines dépenses scolaires qui restent à transférer, comme les frais d'électricité et le remboursement de deux emprunts. Le fonctionnement 2018 devrait permettre de déterminer plus précisément pour le budget 2019 des besoins de financements plus précis.

II/ Section d'investissement

Madame Michelle NOUVELLON présente notamment les programmes nouveaux ou reconduits:

	Dépenses	Recettes	situation
Accessibilité bâtiments publics	28 000€	16 800€ à solliciter	
Rénovation épicerie	66 000€	35 500€ sollicité	Il est précisé que les travaux seront soumis pour avis au candidat retenu pour la gérance de l'épicerie
Chemin de randonnée	3 000€		
Achat de chapiteaux	7 500€	4 000€	
Construction église	700 000€	70 000€	Il est rappelé que ce projet a fait l'objet d'un important leg, à hauteur du montant des dépenses
Aménagement urbain route de Rabastens	259 000€	164 500€ environ à solliciter	
Chapelle Ste Sigolène	32 200€	9 600€ à solliciter	programme initialement réalisé par tranche annuelle de travaux. Proposition de solder ce programme en 2018, ce qui permettrait de déposer une demande de subvention.

(liste non exhaustive)

Monsieur Philippe JARRIOT précise qu'une subvention pourrait être sollicité auprès des services de l'Etat pour le petit patrimoine remarquable.

Monsieur Sébastien CHARRUYER demande si l'avance du budget communal au budget annexe lotissement, inscrite au budget pour 150 000€, est en net? Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le budget primitif 2018 tel que présenté ci-dessus et équilibré en section de fonctionnement à 1 111 000€ et en section d'investissement à 1 430 000€.

Questions diverses

Lotissement du Siouré:

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de modifier le plan d'aménagement du lotissement et de supprimer le lot n° 1. En effet, suite au constat de la présence d'une canalisation d'eau, la noue initialement prévue le long du lotissement doit être modifiée: un bassin de rétention serait aménagé sur le lot 1. Il est précisé que le lot n°2 peut être agrandi pour une superficie d'environ 729 m²).

Monsieur Sébastien CHARRUYER demande comment ce réseau a pu ne pas être évoqué à l'occasion de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux auprès du Syndicat de l'Eau (SIAEP). Monsieur le Maire évoque des problèmes de numérisation des réseaux.

Monsieur le Maire évoque également la proposition du partenaire social Maisons Claires et présente le projet d'aménagement du macrolot et son plan de financement. Il est convenu de reprendre

contact avec l'organisme pour négocier le prix de vente afin de ne pas compromettre l'équilibre du projet communal. A défaut, deux lots pourrait être aménagé en lieu et place du macrolot.

Musique:

Madame Isabelle BERTHOMIEU rappelle la proposition du Conseil municipal d'accueillir les élèves du Conservatoire de musique, pour lequel la commune verse une participation, à l'occasion d'un concert. Monsieur Jacques PATTE et Madame Véronique BARRIEU proposent de regrouper ce concert avec l'accueil de la chorale de Toulouse, à Ste Sigolène, le dimanche 24/06/2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.